

VERENIGING VAN MEDE-EIGENAARS
RESIDENTIE SCHETSHOEK
Schetsstraat 3-5, Broekstraat 2-4-6, Haachtsesteenweg – 1831 Machelen
Bankrekening BE30 0016 1791 2611 – BIC GEBABEBB
Ondernemingsnummer : 0892.131.269

Vilvoorde, le 02 mai 2016

PAR MAIL
Century21 – Sprl Ever’One
info@century21everone.be – Sandra Tolu

Votre réf. : -

Madame,

Concerne : **La vente d'appartement 1A4 et le parking 1P6 de Candan-Koyuncu dans la résidence Schetshoek situé à 1831 Machelen, Broekstraat**

Nous avons bien reçu votre mail au 29 avril 2016 et par la présente nous vous laissons parvenir l'information demandée, conformément à l'article 577-11 du Code Civil.

1. Il n'y a pas prévu de dépenses de conservation, d'entretien, de réparation en de réfection décidée par l'assemblée générale avant la date de la transmission, sauf ceux que vous retrouvez dans le rapport des 3 dernières Assemblées Générales. Voir en annexe.
2. Il n'y a pas prévu des frais liés à l'acquisition des parties communes, décidées par l'assemblée générale avant la date de la transmission.
3. Il n'y a pas des dettes dues par l'association des copropriétaires à la suite de litiges nés antérieurement à la date de la transmission.
4. Ci-dessous, vous trouvez les montants du fonds de réserve et du fonds de roulement.

App 1A4							
		Immeuble		Propriété			
Fonds	Clé de répartition	Quotités	Montant	Quotités	Montant		
Fonds de roulement	selon les quotités	10.000	5.000,00	663	331,50		
Fonds de réserve	selon les quotités	10.000	1.466,66	663	97,24		
1P6		Immeuble		Propriété			
Fonds	Clé de répartition	Quotités	Montant	Quotités	Montant		
Fonds de roulement	selon les quotités	10.000	5.000,00	35	17,50		
Fonds de réserve	selon les quotités	10.000	1.466,66	35	5,13		

5. Sous la réserve du décompte et des intérêts de retard, voir ci-dessous, l'historique du vendeur montre un solde débiteur de 610,77 EUR. Voir document en annexe.

Jusqu'au moment que nous sommes avisés de la date de l'acte notarié, le vendeur est responsable pour les paiements des appels de provisions mensuels. Puisque l'exercice comptable de l'A.C.P. Schetshoek court du 01/07 jusqu'au 30/06, le vendeur recevra encore un décompte pour la période de 01/07/2015 jusqu'à la date de la vente (acte notarié). Ce décompte ne peut être établi qu'après la fin de l'exercice comptable (30/06/2016), soit début juillet.

VERENIGING VAN MEDE-EIGENAARS
RESIDENTIE SCHETSHOEK
Schetsstraat 3-5, Broekstraat 2-4-6, Haachtsesteenweg – 1831 Machelen
Bankrekening BE30 0016 1791 2611 – BIC GEBABEBB
Ondernemingsnummer : 0892.131.269

-
6. Il y a des procédures judiciaires en cours, relatives à la copropriété concernant la récupération de montants non payés auprès de copropriétaires.
 7. Sur le terrain, qui fait l'objet de la présente vente, il n'y a et n'y a eu, à ma connaissance, aucun aménagement ni activité reprise dans la liste des aménagements ou activités susceptibles de provoquer une pollution, telle que mentionnée en l'art.3 §1 du décret relatif à l'assainissement de la surface du sol (art.2, 17bis). Le bâtiment ne dispose pas d'une citerne à mazout.
 8. Par la présente nous vous informons que les montants dus par le vendeur pour la transmission de la présente information, ainsi que pour la réponse au notaire et le décompte partagé entre le vendeur et l'acheteur seront décomptés dans les frais privatives du dernier décompte envoyé au vendeur. Ces frais s'élèvent à 90 EUR pour la réponse aux bureaux immobiliers, 90 EUR pour la présente réponse et 70 EUR pour le décompte partagé entre le vendeur et l'acheteur.

Toujours à votre disposition pour toute autre information, nous vous prions d'agrérer, Madame,
l'expression de nos sentiments distingués.

D. Vandezande

